

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2010**

L'an deux mille dix, le dix huit février, à vingt heures quarante cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente six, puis trente sept à vingt heures cinquante quatre minutes, trente six de vingt et une heures dix sept minutes à vingt et une heures vingt minutes, et à partir de vingt et une heure quarante six, et trente cinq à partir de vingt et une heure cinquante six minutes, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le douze précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. FLANDIN, Mme LE GLOANNEC, M. SAIDANI, Mme BASTIDE, M. BOURDI (jusqu'à vingt et une heures et cinquante six minutes), Mme BLIN, M. LE DANOIS, Mme AZZOUZ, M. TILLIET, Adjoint au Maire, Mme FAIVRE, Melle KAIS, M.KASSAMALY, Mme GAUTIER, M.FARRAGUT, Mme MHEBIK, M. BOURCIER, Mmes PONTHER, COHEN, M. ZEITOUN, Melle TABOUREAU, MM. OBERTAN (jusqu'à vingt et une heures et quarante six minutes), LISON, Mme TUFFERY-TOULLEC, MM.GUY, LESKO, Mme DE MOURA, MM. KOUMOU, TRIGANCE, CHALLAL (jusqu'à vingt et une heures et dix sept minutes et à partir de vingt et une heures vingt minutes), Mme MATMATI, Melle DOUMBIA (à partir de vingt heures et cinquante quatre minutes), M. RIGAULT, Mme CAILLEUX, M. TAVARES, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. BOURDI représenté par M.SAIDANI (à partir de vingt et une et cinquante six minutes),
Melle BEN CHEIKH représentée par M. FLANDIN,
M. REDON représenté par M. KONIECZNY,
M. LEROY représenté par M. KASSAMALY,
M. LOCRAJ représenté par M. LE DANOIS,
M. OBERTAN représenté Mme ESPINASSE (à partir de vingt et une heure quarante six minutes),
Mme CROZAT représentée par M. Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine,
Mme HARDY-DOURNES représentée par M. TRIGANCE.

Absent :

Melle DOUMBIA (jusqu'à vingt heures cinquante quatre minutes)
M. CHALLAL (de vingt et une heures et dix sept minutes à vingt et une heures vingt minutes)

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Mademoiselle Nadia KAIS ayant obtenu 42 voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM100218 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCEDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 42

Mademoiselle Nadia KAIS voix : 42

Gaëlle DEMOURA est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

CM100218 - 2 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Jean-François KOUMOU au sein :

- de son Assemblée

- de la 2ème Commission Municipale : **Commission Environnement** : Parcs, Jardins, Berges de Seine, Bâtiments, Cadre de Vie, Propreté, Voirie, Transports, Circulation, Urbanisme

- du Conseil d'Administration du Collège Jean VIGO, en qualité de membre suppléant.

CM100218 - 3 - ADHESION DE PRINCIPE DE LA VILLE D'EPINAY SUR SEINE A DIVERS ORGANISMES OU ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2010

DECIDE l'adhésion aux associations ou fédérations suivantes :

Nom de l'association	Secteur	Montant 2009
Association des Maires de France	Élus	7366.35 €
Association des Maires d'Ile-de-France	Élus	4 287,00 €
Synd.intercom.de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication	Technique	15576.60 €
Association des Directeurs Généraux de Seine Saint Denis	DGS	160,00 €
Association La Seine en partage	Technique	3 000,00 €
Villes et Banlieues	Elus	2755,00 €
Institut de formation d'animateurs de collectivités de Seine-Saint-Denis	DSG	4127,84 €
Elu(es) contre les violences faites aux femmes	Elus	750,00 €
Association Immeuble en fêtes	Vie des quartiers	1800,00 €
Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes	Scolaire/DRH	20,00 €
Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée	Social	830,00 €
Association des Archivistes Français	direction générale	95,00 €
Amicale des locataires et des copropriétaires	DAG	200,00 €

Association des utilisateurs Logitud	affaires générales	250,00 €
Club des Utilisateurs Coriolis	Financier	50,00 €
Club des informaticiens des collectivités territoriales	Informatique	320,00 €
Associations des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Utilisateurs de CIVITAS	ressources humaines	366,00 €
Profession banlieue	Mission ville	2 514,00 €
Centre National de la Cinématographie	Culturel	100,00 €
Cinémas 93	Culturel	150,00 €
Association Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations	Culturel	35,00 €
Association Les Amis de la joie par les livres	Culturel	30,00 €
MAAD 93	Culturel	105,00 €
SIFUREP Syndicat des Communes de la région parisienne pour le service funéraire	Population	1444.38 €
Association Astuce	Population	240,00 €
		46572.17 €

DIT que les dépenses seront prélevées au budget communal.

Ont voté pour : 42 ;

N'a pas participé au vote : 1

CM100218 - 4 - DESIGNATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

NOMME :

- M. MARNAY, Président de la Maison du Commerce et de l'Artisanat ;
- M. BUTEAU, Président de l'association des commerçants du quartier de la Briche.
-

Ont voté pour : 43 ;

CM100218 - 5 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

PROCEDE au débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2010.

CM100218 - 6 - RÉVISIONS DES TARIFS FUNÉRAIRES

FIXE les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal pour l'année 2010 ainsi qu'il suit

- Concession décennale	73,50 €
- Concession trentenaire	293,00 €
- Concession cinquantenaire	1098,50 €
- Case de Columbarium	273,00 €
- Caverne 10 ans	462,00 €
- Mémorial 10 ans	219,50 €

- Caveau provisoire :
 - de 48 h à 15 jours : 18,50 €
 - de 16 à 30 jours : 56,00 €
 - de 31 à 45 jours : 167,50 €
 - de 45 à 60 jours : 501,00 €
- Vacation de Police 20,00 €

Ont voté pour : 43 ;

CM100218 - 7 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS SEINE-SAINT-DENIS – ANNEE 2010

APPROUVE la convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Seine-Saint-Denis fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour 2010.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

APPROUVE le montant de l'engagement financier de la ville d'Epinay-sur-Seine qui s'élève à 21 248 €(vingt un mille deux cent quarante huit euros).

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43 ;

CM100218 - 8 - CONVENTIONS TRIPARTITES DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE COMPETENCE REGIONALE

APPROUVE la procédure de conventionnement pour la mise à disposition du terrain n°3 par la ville d'Epinay-sur-Seine au Lycée Jacques Feyder dans le cadre de la convention tripartite avec le Conseil Régional,

APPROUVE la procédure de conventionnement pour la mise à disposition du terrain n°3 par la ville d'Epinay-sur-Seine au Lycée Professionnel Louise Michel dans le cadre de la convention tripartite avec le Conseil Régional,

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions.

Ont voté pour : 43 ;

CM100218 - 9 - CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC LA COMPAGNIE TERMINUS POUR LA CRÉATION DU "TARTUFFE" DE MOLIÈRE

APPROUVE le contrat de coproduction avec la Compagnie Terminus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE la dépense correspondante, à hauteur de 50.890 €TTC (Cinquante mille huit cent quatre vingt dix euros)

AUTORISE le Maire à percevoir les recettes qui résulteront de la vente du spectacle

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal

Ont voté pour : 43

CM100218 - 10 - CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION PROMESS - ANNÉE 2010

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'association "PROMESS" fixant les objectifs communs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

FIXE le montant de la redevance versée par PROMESS pour l'occupation des locaux de répétitions à 15,50 €par groupe, par trimestre et par équipement,

Ont voté pour : 43 ;

CM100218 - 11 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN MILIEU SCOLAIRE - ANNÉE 2010

APPROUVE la convention pour les actions artistiques et culturelles en milieu scolaire, conclue pour l'année 2010 entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'Education Nationale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Education Nationale.

DIT que la dépense globale, correspondant à ces actions, estimée à 185 440 €(cent quatre vingt cinq mille quatre cent quarante euros) sera inscrite au budget communal.

Ont voté pour : 43 ;

CM100218 - 12 - CONVENTION 2010 DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA SEINE-SAINT-DENIS

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay sur Seine et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports fixant les objectifs communs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43 ;

CM100218 - 13 - CONCERT SOLIDARITÉ HAÏTI

APPROUVE l'autorisation de principe relative à l'organisation d'un concert de solidarité destiné à la population haïtienne le 20 février 2010.

FIXE à 10 euros (dix euros) le prix de vente du billet pour ce concert.

DESIGNE la Fondation de France comme étant la bénéficiaire de l'intégralité des fonds recueillis.

DIT que les recettes et dépenses sont imputées au budget communal.

Ont voté pour : 43 ;

CM100218 - 14 - ACQUISITION AMIABLE A MONSIEUR ET MADAME BONSIGNORE DE LA PARCELLE BATIE CADASTREE SECTION AV N° 57 SISE 64 AVENUE DE LA MARNE

DECIDE l'acquisition amiable, au prix de deux cent soixante treize mille euros (273 000 €uros) à Monsieur et Madame BONSIGNORE demeurant 64 avenue de la Marne – 93800 EPINAY-SUR-SEINE, de la parcelle bâtie cadastrée section AV n°57, sise 64 avenue de la Marne à Epinay-sur-Seine, d'une contenance de 371 m²,

DIT que la Commune prendra à sa charge les frais liés au transfert de propriété,

DIT que la dépense sera prélevée au budget communal,

AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Ont voté pour : 43 ;

CM100218 - 15 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DECIDE les modifications indiquées au tableau des emplois ci-annexé à compter du 1^{er} mars 2010,

Ont voté pour : 43 ;

CM100218 - 16- COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N°s 0771 AU 0775 – 0777 AU 0799

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 0771 au 0775 – 0777 au 0799,

CM100218 - 17- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÈMENT A LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises en fin décembre 2009 et janvier 2010, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Secrétaire,

Le Maire,